
Admission à la barre d'une députation du culte israélite qui présente des dons patriotiques, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre d'une députation du culte israélite qui présente des dons patriotiques, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 30 ;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40193_t1_0030_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Saint-Germain, le dépouille pour en faire une offrande aux saints de la Montagne.

La Convention accepte le don des Hébreux, leur accorde les honneurs de la séance et décrète l'insertion de leur adresse au « Bulletin » (1).

Adresse à la Convention nationale, présentée par la société du culte israélite, rue des Boucheries, n° 94, le 21 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible (2).

« Législateurs,

« Le peuple israélite a toujours connu en lui son bonheur par des lois très sages émanées du haut d'une montagne.

« Aujourd'hui un petit nombre de ce peuple, demeurant à Paris depuis quelques années, ayant un petit temple faubourg Saint-Germain, le dépouillent de tous ses ornements pour en faire une offrande au saint de la Montagne. »

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (3).

Une députation du culte israélite, rue des Boucheries, n° 94, offre à la patrie les dépouilles du petit temple que les descendants d'Israël possèdent au faubourg saint-Germain.

« Nos pères, dit l'orateur, nous ont transmis des lois émanées du haut d'une montagne; celle que vous donnez à la France émanent d'une Montagne que nous ne vénérons pas moins, et nous venons l'en remercier. »

Le conseil général de la commune de Rambouillet fait offrande à la République de l'argenterie de l'église.

La Convention accepte et décrète l'insertion de son adresse au « Bulletin » avec mention honorable (4).

Suit l'adresse du conseil général de la commune de Rambouillet (5) :

Le conseil général de la commune de Rambouillet à la Convention nationale.

« Fidèles représentants du peuple,

« La commune de Rambouillet, département de Seine-et-Oise, députée vers vous son maire et son procureur pour déposer dans votre sein une nouvelle preuve de son dévouement constant et inviolable à cette Révolution qui doit à

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 155.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.

(3) *Journal de la Montagne* [n° 163 du 22^e jour du 2^e mois de l'an II (mardi 12 novembre 1793)], p. 1199, col. 2]. D'autre part, le *Mercure universel* [22 brumaire an II (mardi 12 novembre 1793)], p. 185, col. 1] rend compte du don patriotique des citoyens israélites dans les termes suivants :

« Des citoyens israélites comparant les miracles de la montagne Sinaï à ceux de la Montagne de la Convention, viennent offrir à la liberté les objets d'argent et d'or qui servaient au culte dans leurs synagogues. »

« Mention honorable. »

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 156.

(5) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.

jamais consacrer le bonheur d'une nation si digne d'être heureuse par ses vertus et ses lumières, et vous présenter l'hommage aussi sincère que respectueux de sa satisfaction de vos glorieux travaux.

« Notre commune, animée d'un républicanisme aussi pur qu'ardent, lors du châtement trop mérité que vous avez fait subir au dernier tyran, vous a dit dans son adresse d'adhésion que si une Constitution monarchique avait pu être teinte du sang du peuple, une Constitution républicaine devait être cimentée du sang des rois. Aujourd'hui, cette même commune vous dit, par notre organe, plus de rois, plus de prêtres, et, par suite de ce principe, elle ne veut plus avoir d'autre culte que l'amour de la patrie, le seul qui convienne à une république toute populaire. Aussi ne venons-nous pas vous demander la permission de nous passer de curé, nous vous annonçons tout de suite que la commune s'est débarrassée de ses prêtres. Le comité de surveillance a commencé par faire mettre en arrestation le curé; son premier vicaire s'est enfui du côté de la Vendée, ne comptant sûrement pas sur sa destruction aussi prochaine; mais il sera atteint, et il le serait peut-être déjà si l'immensité des occupations du comité de sûreté générale, à qui l'un de nous, comme président du comité de surveillance de notre commune, a rendu compte du tout, lui avait permis de nous instruire sur le point de savoir si les mandats d'arrêt décernés contre des individus suspects peuvent être mis à exécution dans d'autres communes où ces particuliers ont réussi à se réfugier. Le second vicaire est venu peu de jours après à la maison commune faire abjuration de l'état de prêtre pour s'en tenir à celui purement civil de républicain; il a déchiré lui-même ses absurdes patentes que j'ai brûlées ensuite au milieu des plus vifs applaudissements et des cris très prolongés de : *Vive la République!* dans une séance assez nombreuse pour une petite commune; cet ex-prêtre vient d'épouser, il y a environ huit jours, la fille de sa sœur.

« La commune de Rambouillet se trouvant débarrassée des ministres d'un faux culte qui a trop longtemps dégradé l'espèce humaine qui y était asservie, dont l'établissement a fait répandre tant de sang, et pour la célébration duquel le peuple était dépouillé du fruit de ses travaux et de ses sueurs, ne croit pas pouvoir faire un meilleur emploi des restes d'une superstition qu'elle abhorre, que de les consacrer à l'achèvement de la destruction des ennemis du bonheur du peuple. Nous vous apportons tout ce qui nous restait des objets d'orgueil et de vanité de l'église romaine. A la voix de la patrie et sur la connaissance de ses besoins, la commune de Rambouillet s'est dépouillée successivement au profit de la nation, de ce que l'on appelait autrefois son argenterie d'église; mais aujourd'hui, elle met d'autant plus de zèle à lui offrir ces dépouilles du fanatisme, qu'elle voit approcher le moment heureux de sa destruction irrévocable.

« Nous voudrions pouvoir vous rendre l'enthousiasme avec lequel notre commune vous dépêche cet envoi, vous le trouveriez sans doute digne de votre intérêt civique; la proposition n'en a pas été plus tôt faite, qu'un moment a suffi pour l'exécuter. Des ouvrières se sont présentées en foule pour dégalonner toutes ces chapes et ces chasubles sous lesquelles nos